

Le registre a été coté et paraphé par mes soins

Enquête relative à la demande présentée par la SAS ENERGIES DU SUD VANNIER qui sollicite l'autorisation d'exploiter un parc éolien de neuf aérogénérateurs et trois postes de livraison sur le territoire des communes de TORNAY et BELMONT.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE TORNAY ET BELMONT

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



OBJET DE L'ENQUÊTE : Demande d'autorisation unique de la SAS ENERGIES DU SUD VANNIER pour l'exploitation d'un parc éolien

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :
arrêté n° 1564 du 13 mars 2019 du préfet de la Haute-Marne

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR TITULAIRE : Monsieur François MARTINS

DURÉE DE L'ENQUÊTE : un mois
dates d'ouverture : du 8 avril 2019 au 7 mai 2019 inclus

REGISTRE D'ENQUÊTE :
comporte vingt (20) feuillets non mobiles, cotés et paraphés, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées, par écrit, au nom du commissaire-enquêteur à la mairie de BELMONT siège de l'enquête ou par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

seront tenus à la disposition du public, dès leur réception, en mairies de TORNAY, BELMONT et à la préfecture de la Haute-Marne.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur tiendra les permanences :

- le 8 Avril 2019 de 14 à 17h
- le 30 Avril 2019 de 9 à 12h

OBSERVATIONS DE M.

M. CLERC MARINE 0678828427

Envoie bien emballé pour de sécurité et ne nuit pas au village.
M. HULINET Joigny.
Je suis ravi que le projet pour une énergie renouvelable.
Renouvelable
M. HULINET

* ROGER BARRIER

Je suis ravi pour une énergie renouvelable.

Renouvelable

Si cette initiative ne génère aucun nuisance, pourquoi pas? L'avenir se dira...
Mme Fois -

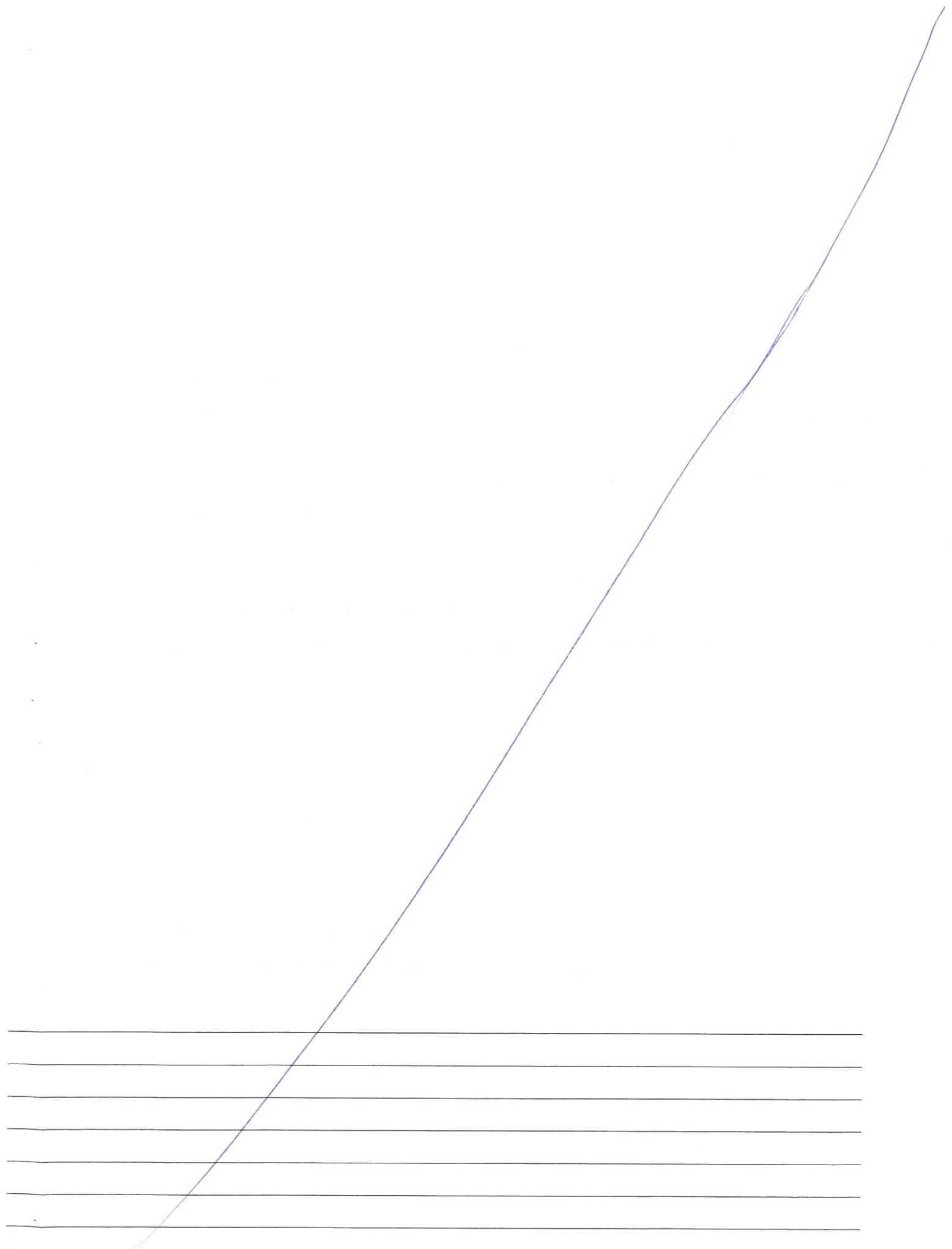
M. CLERC Romain.

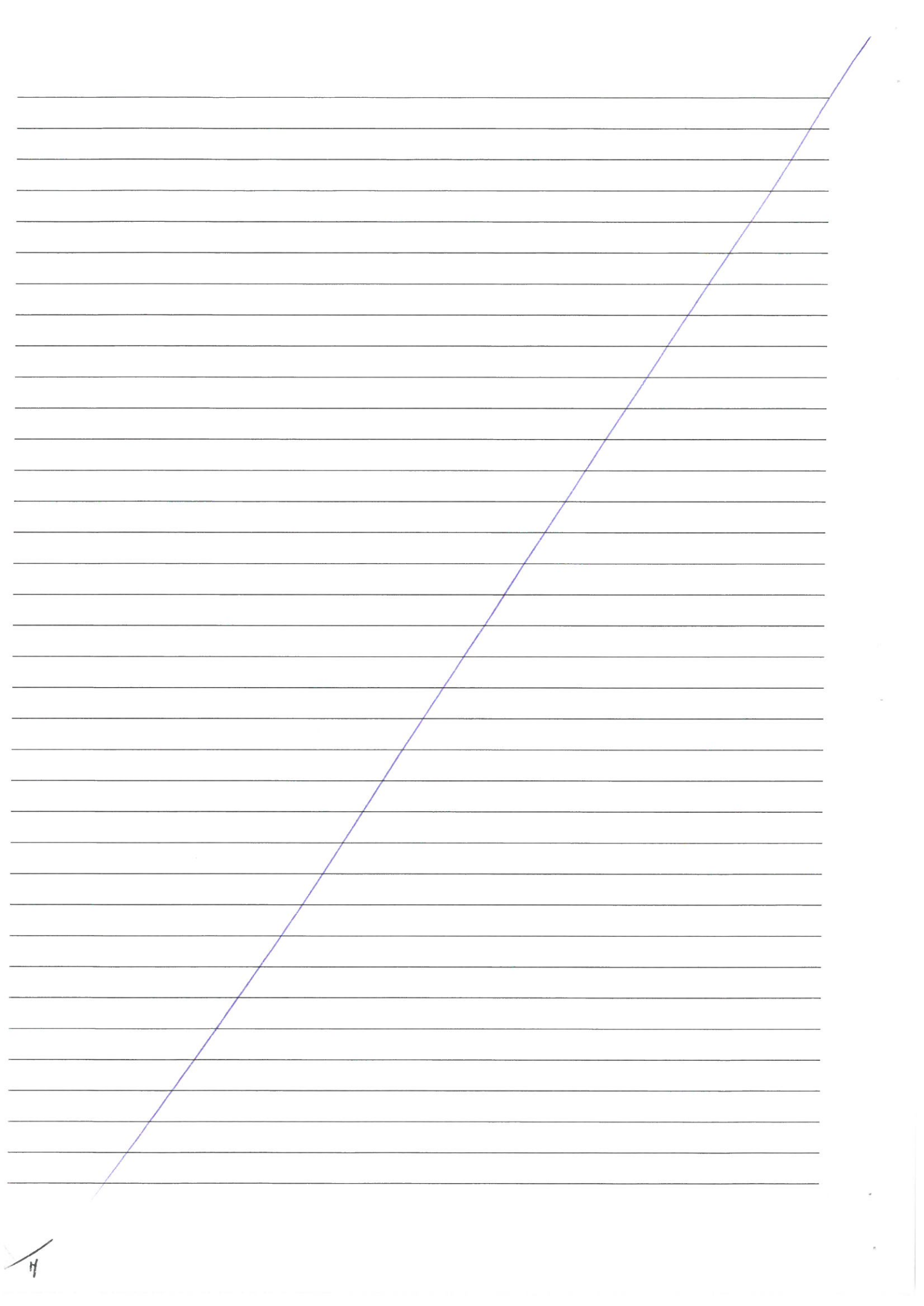
Je suis favorable à ce projet, les aspects techniques sont cohérents; distances vis à vis des habitations respectées (+ 10m);

distribution du courant en évitant le plus possible les retombées économiques sur la commune de Belmont.

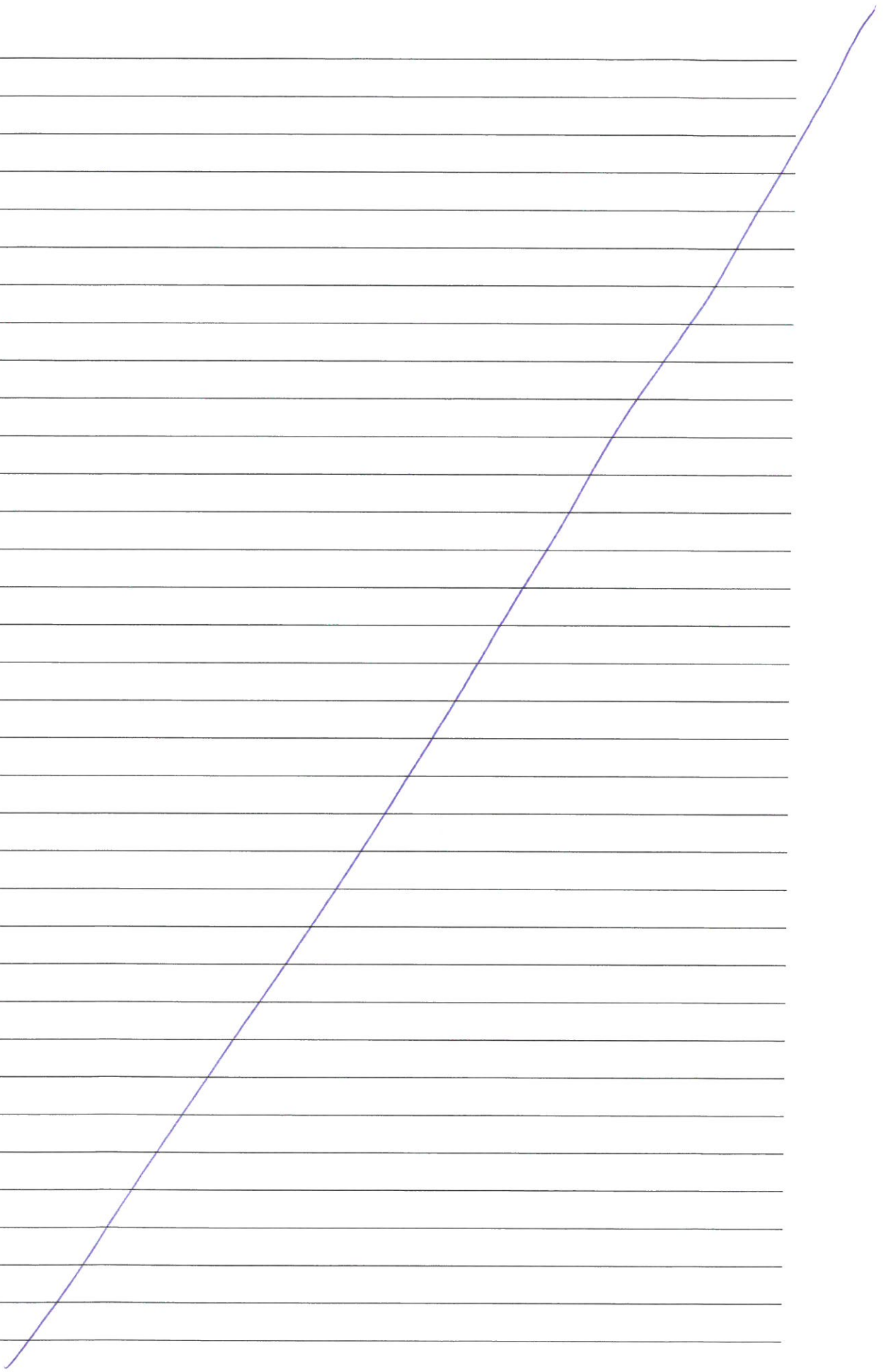
~~M. Fois~~

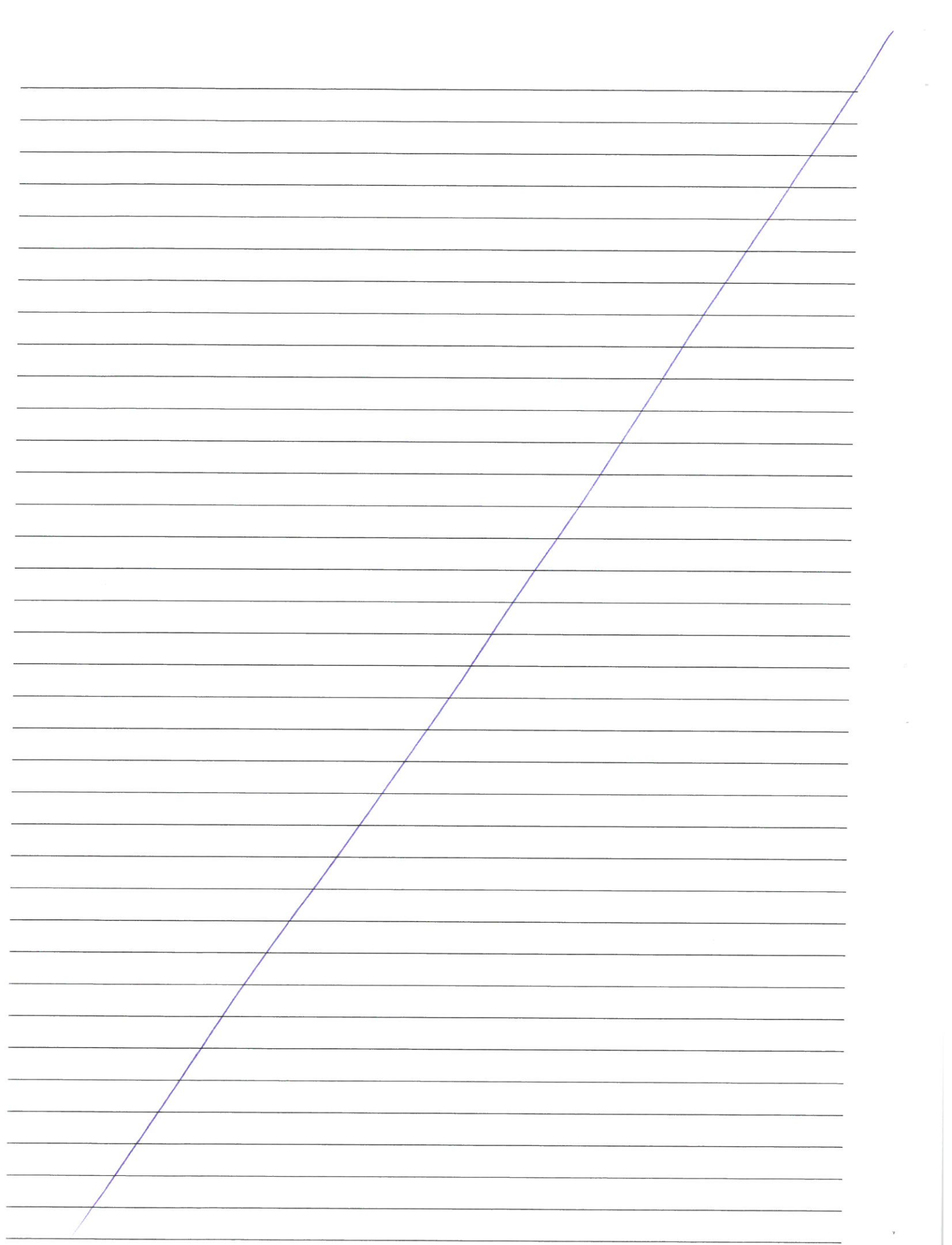
Le 8 Avril de 14 heures à 17 heures a été ouvert le présent registre.

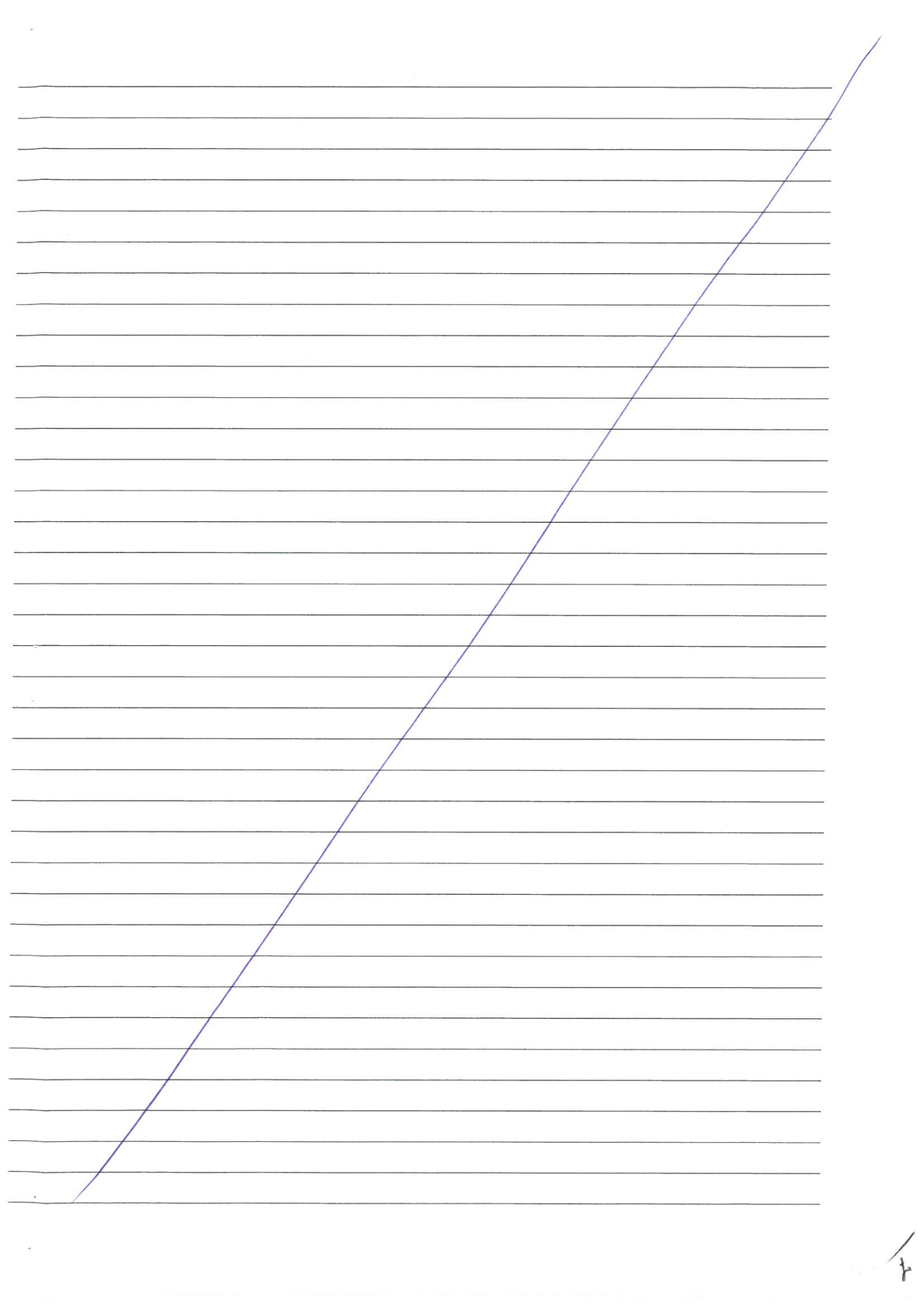


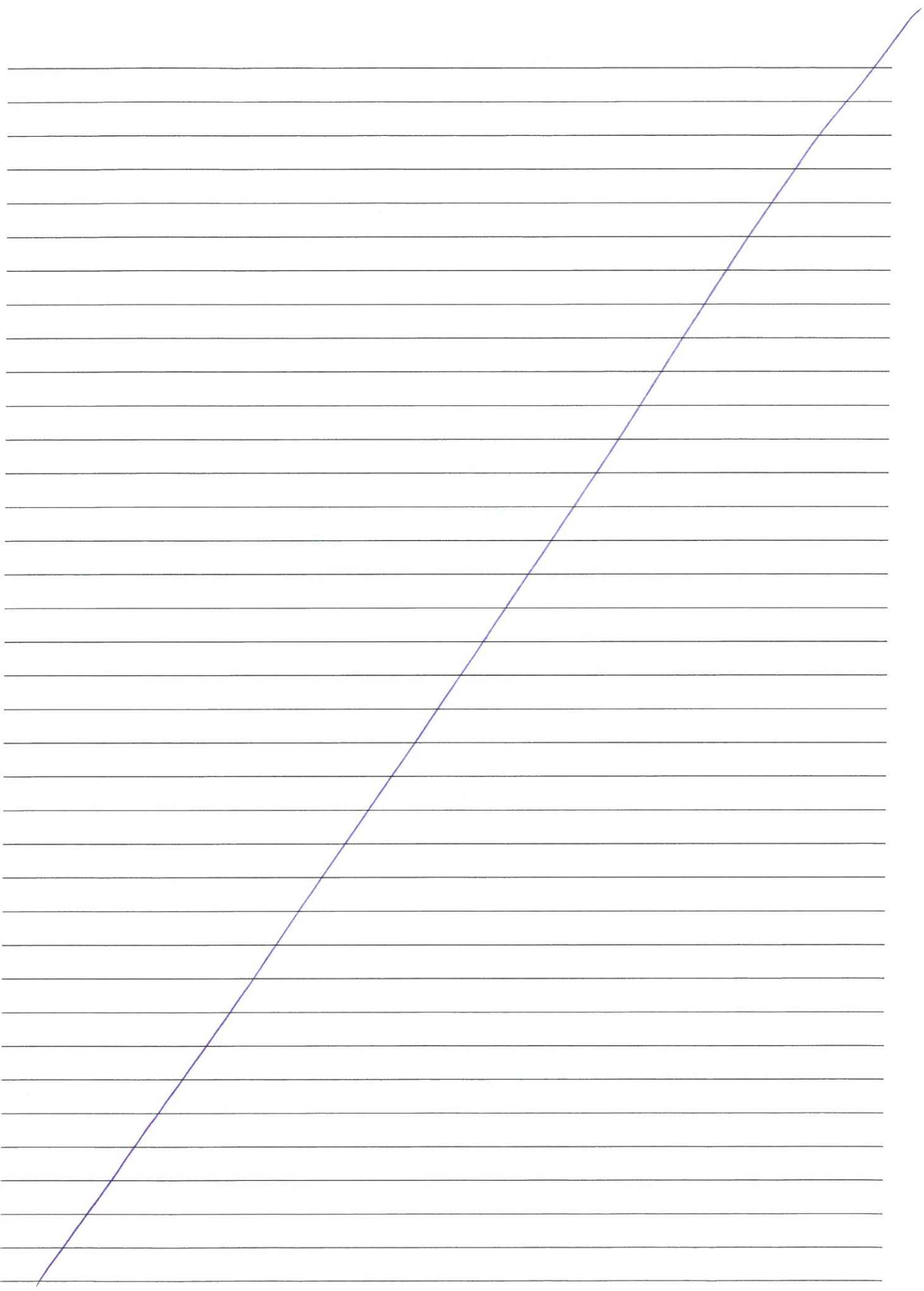


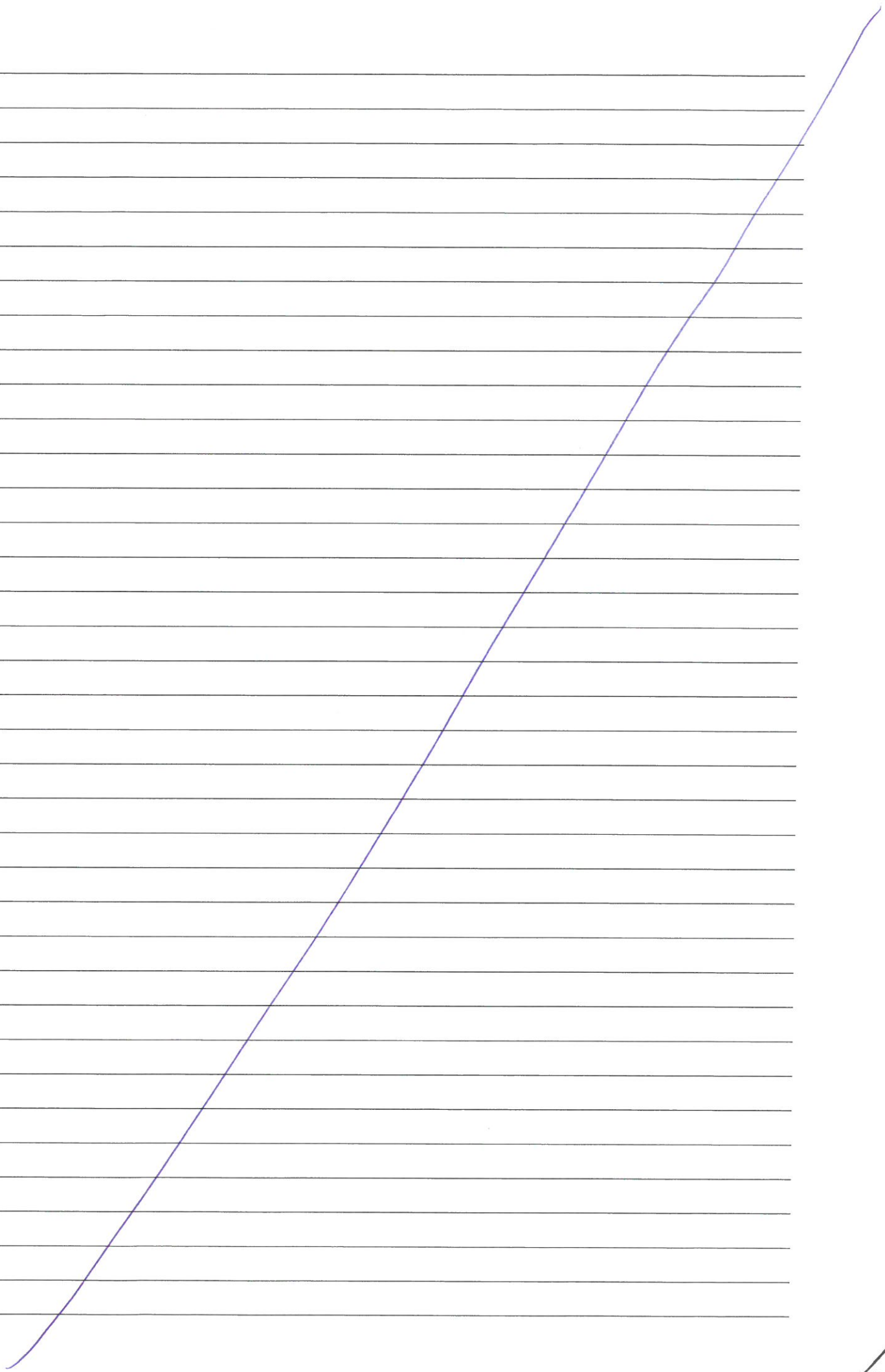
4



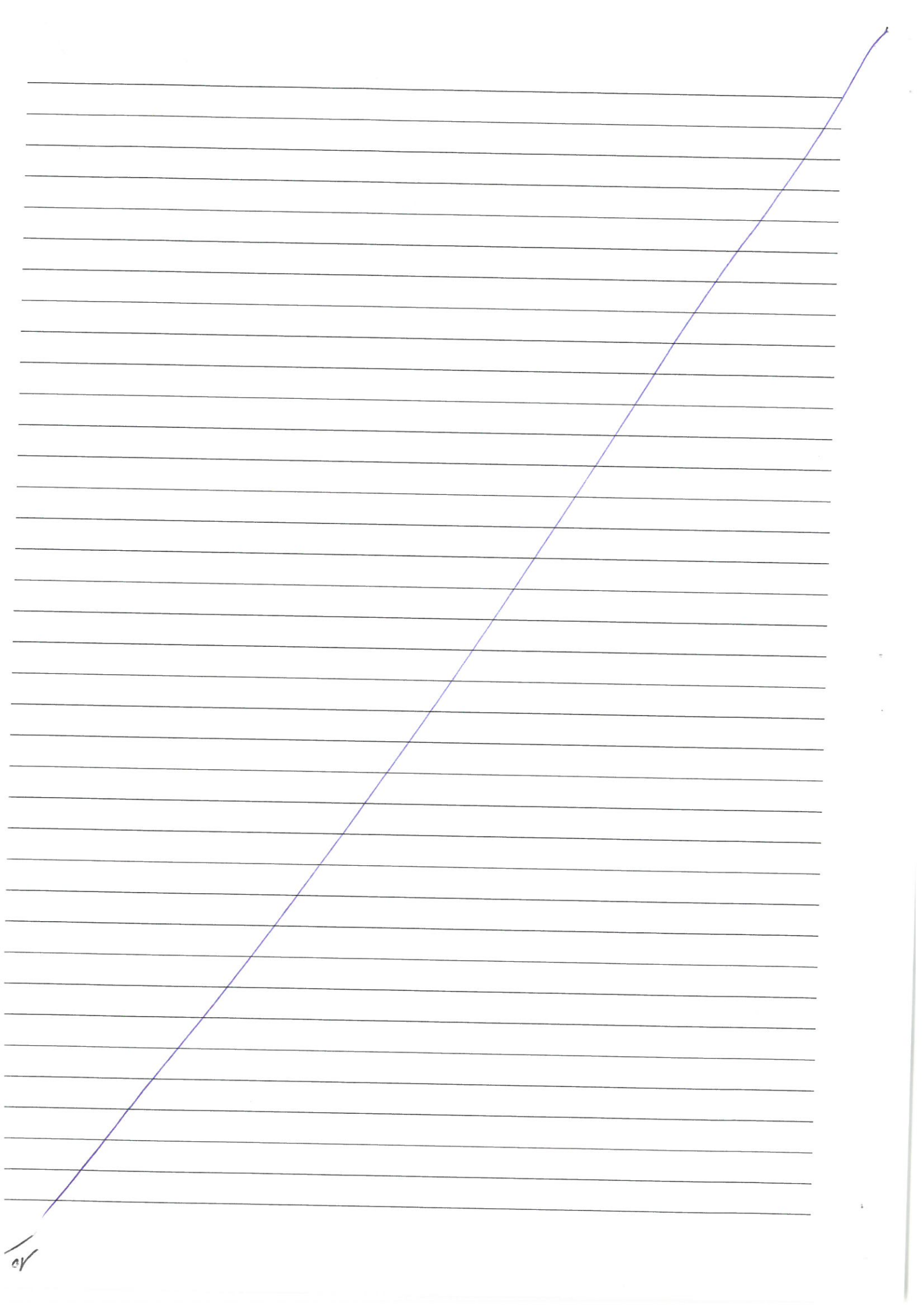


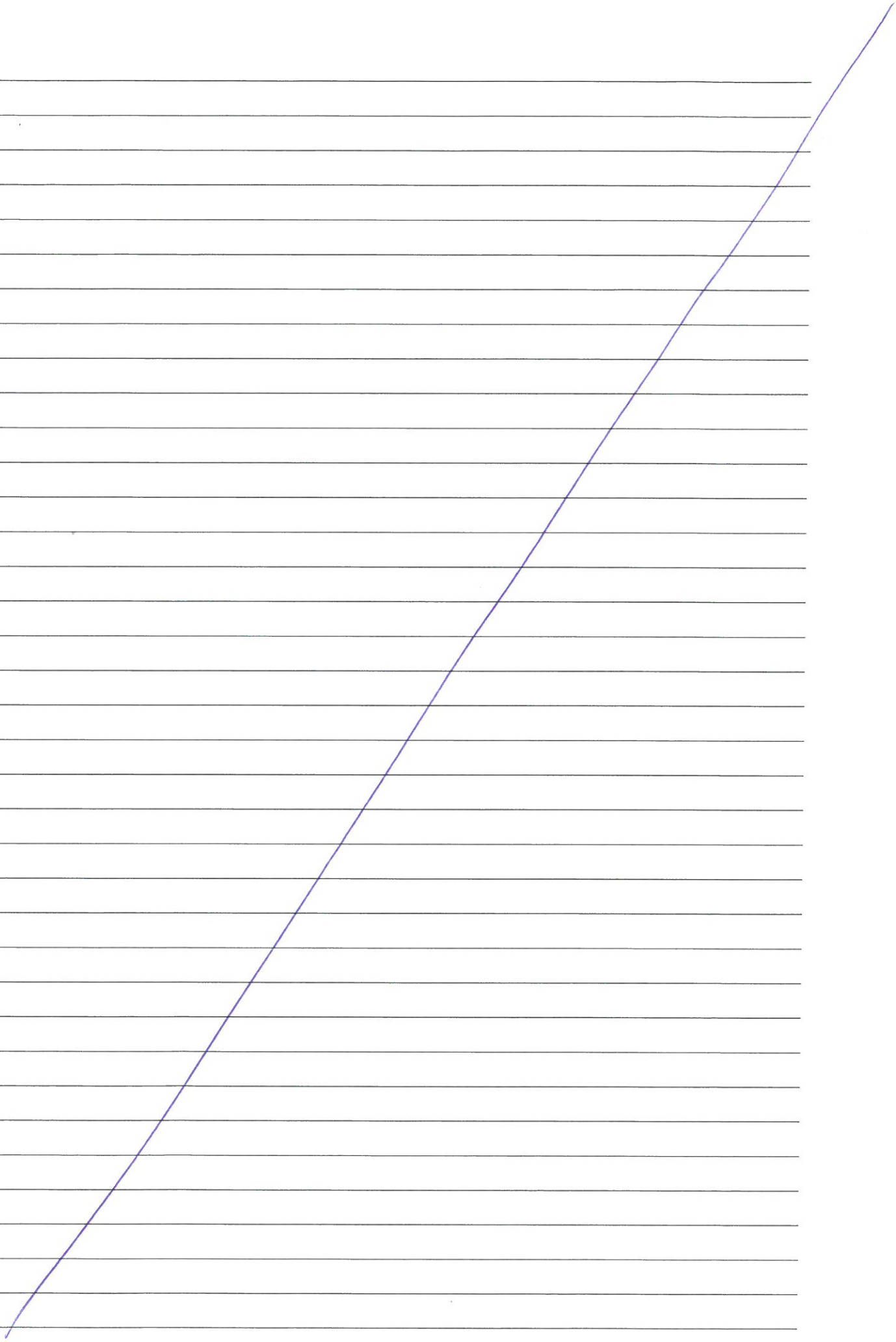


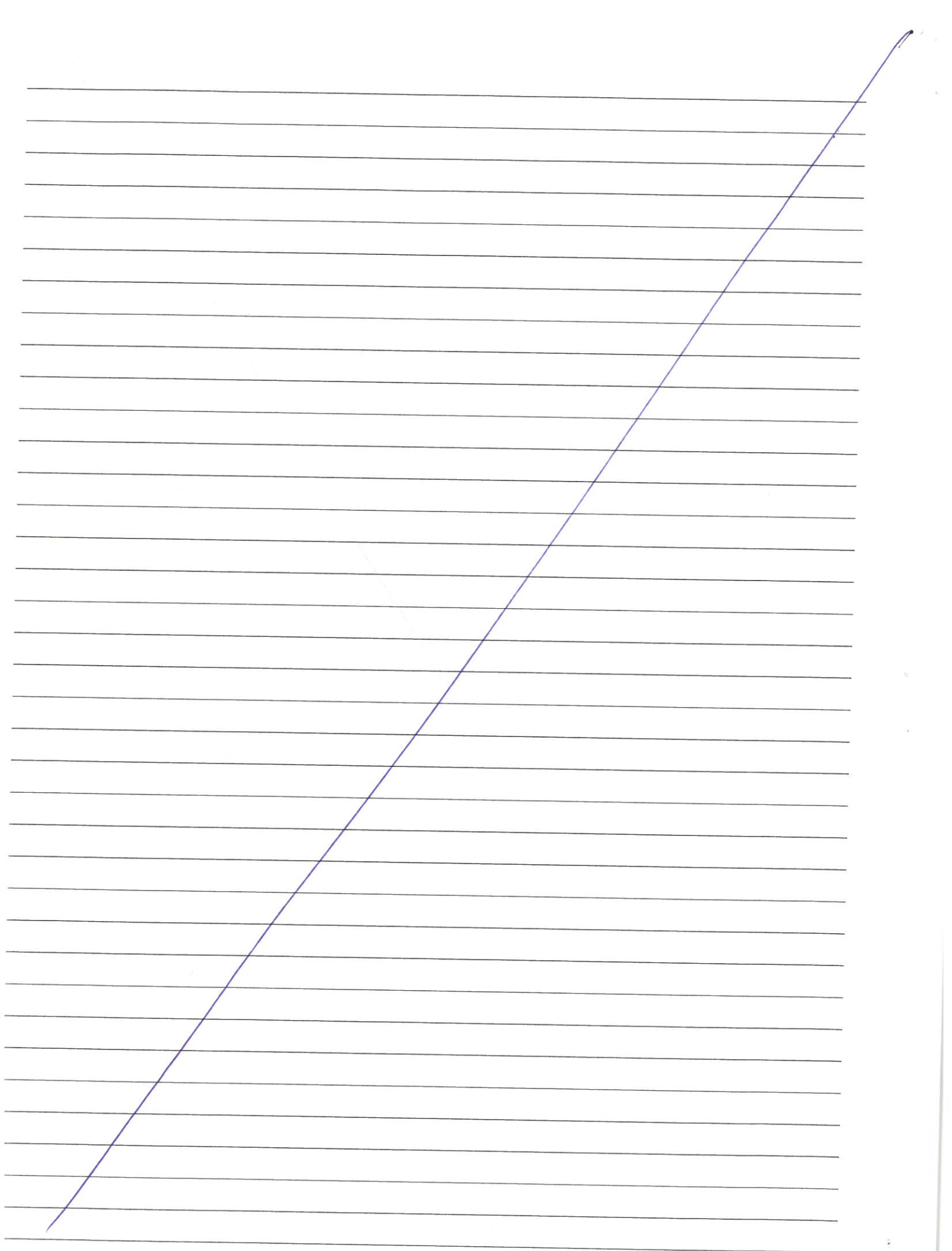


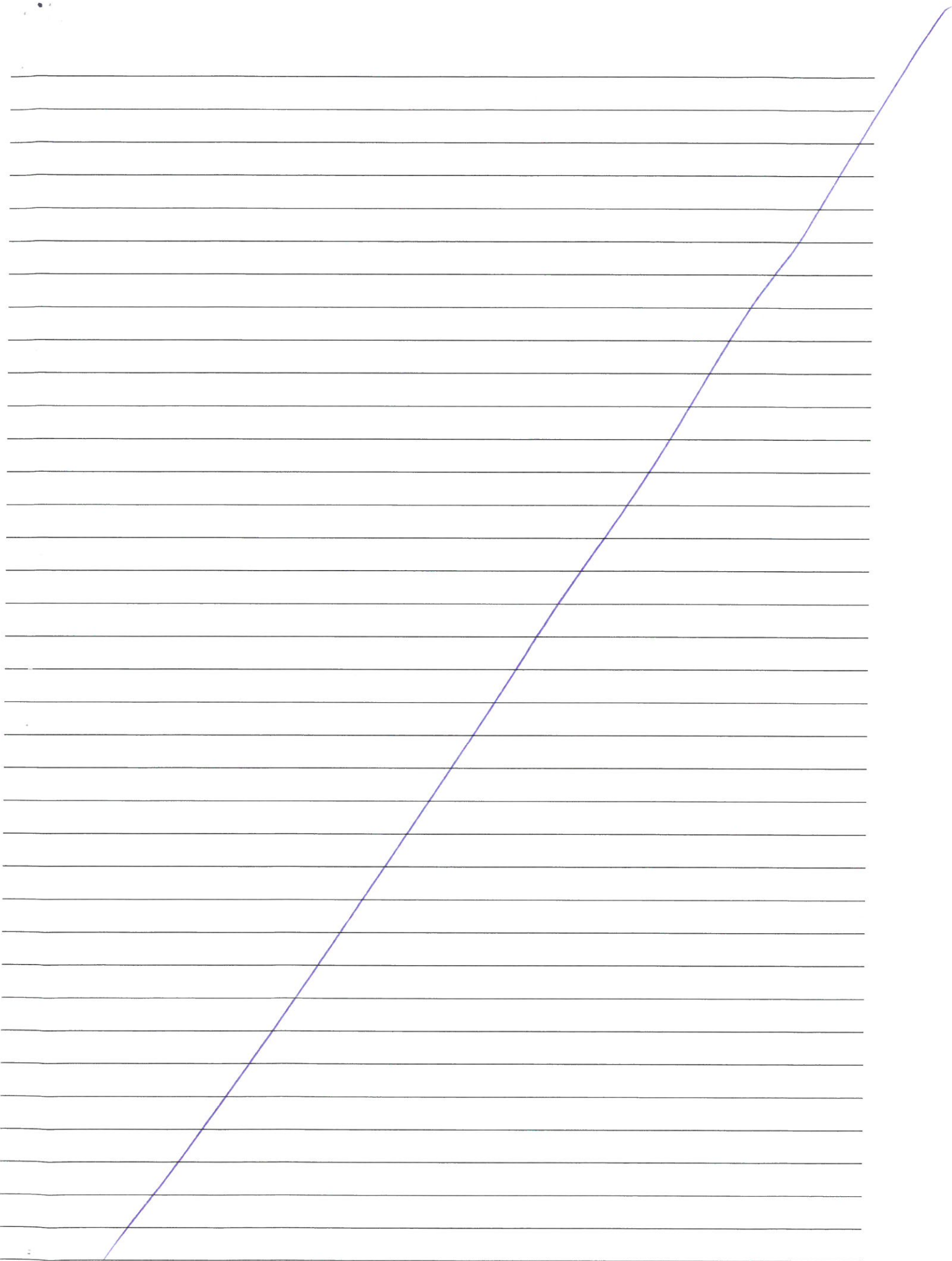


10

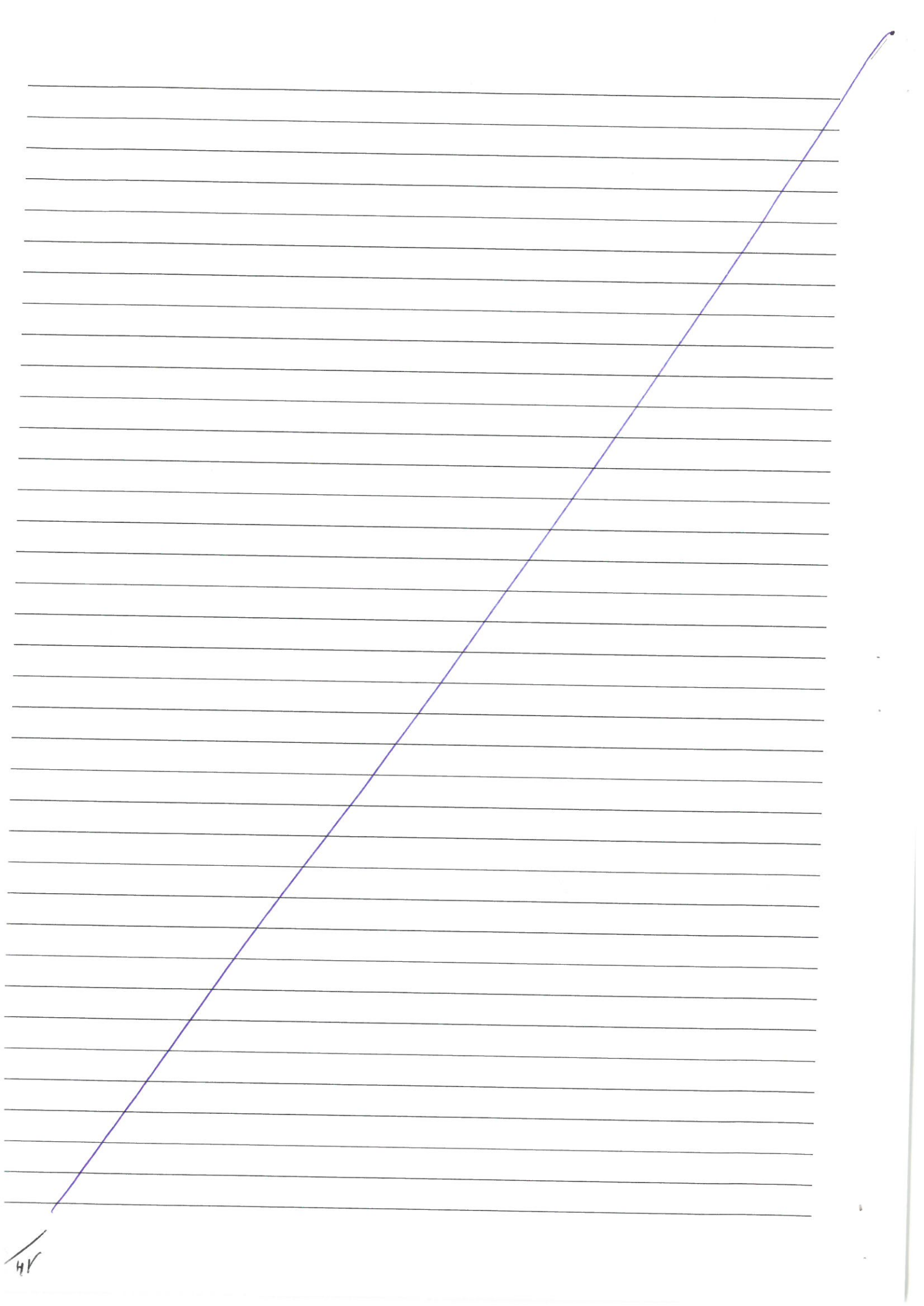


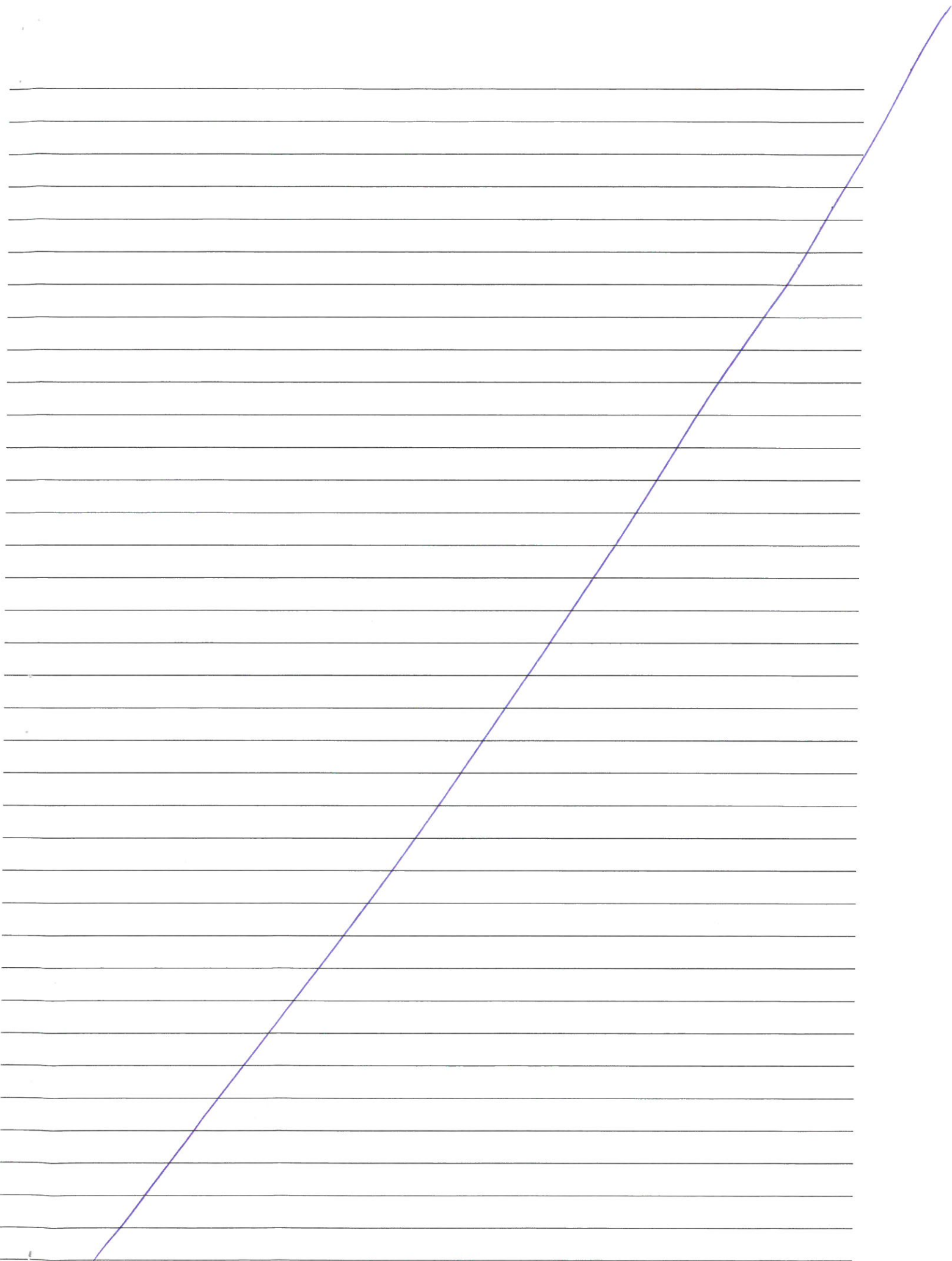




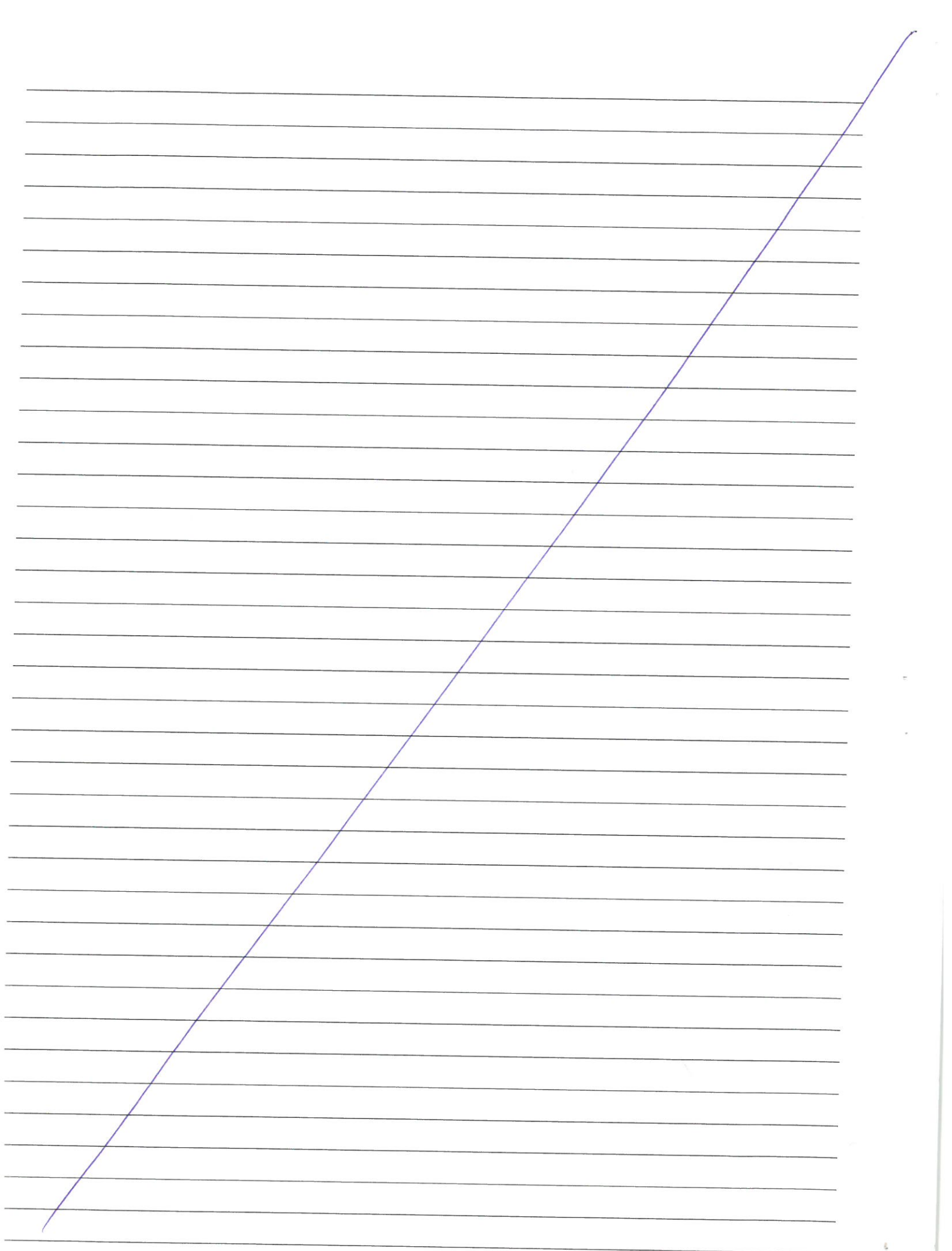


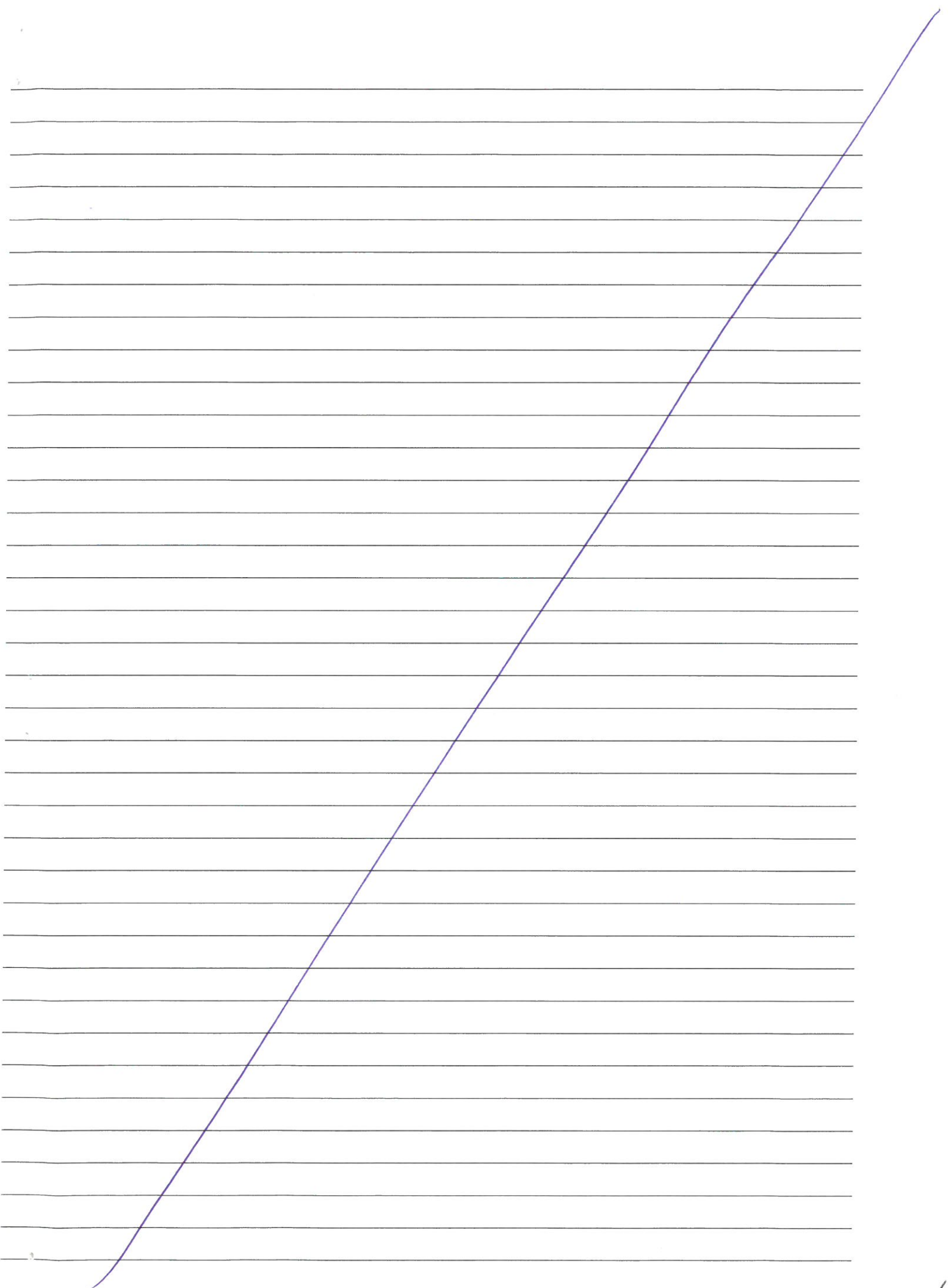
41



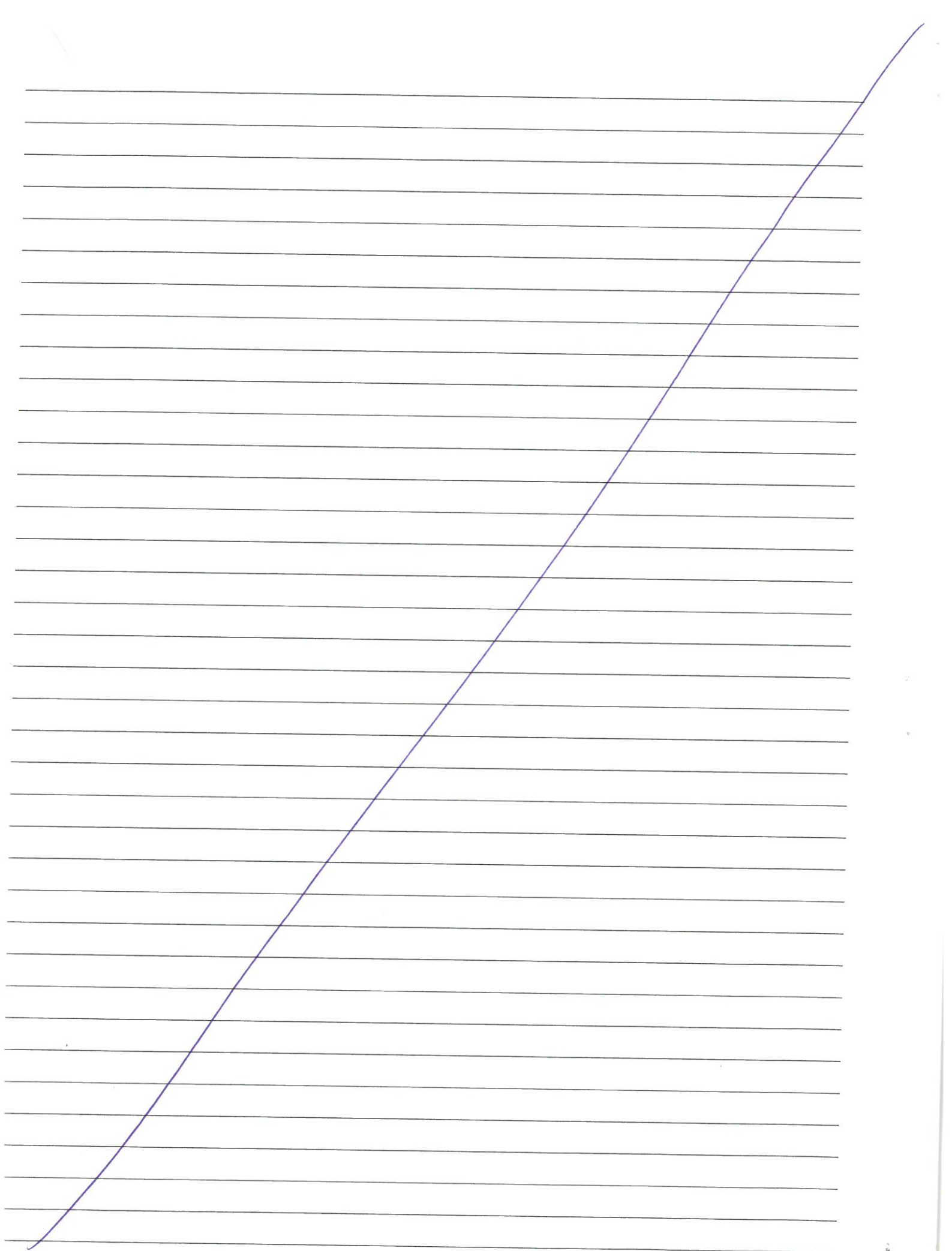


SV

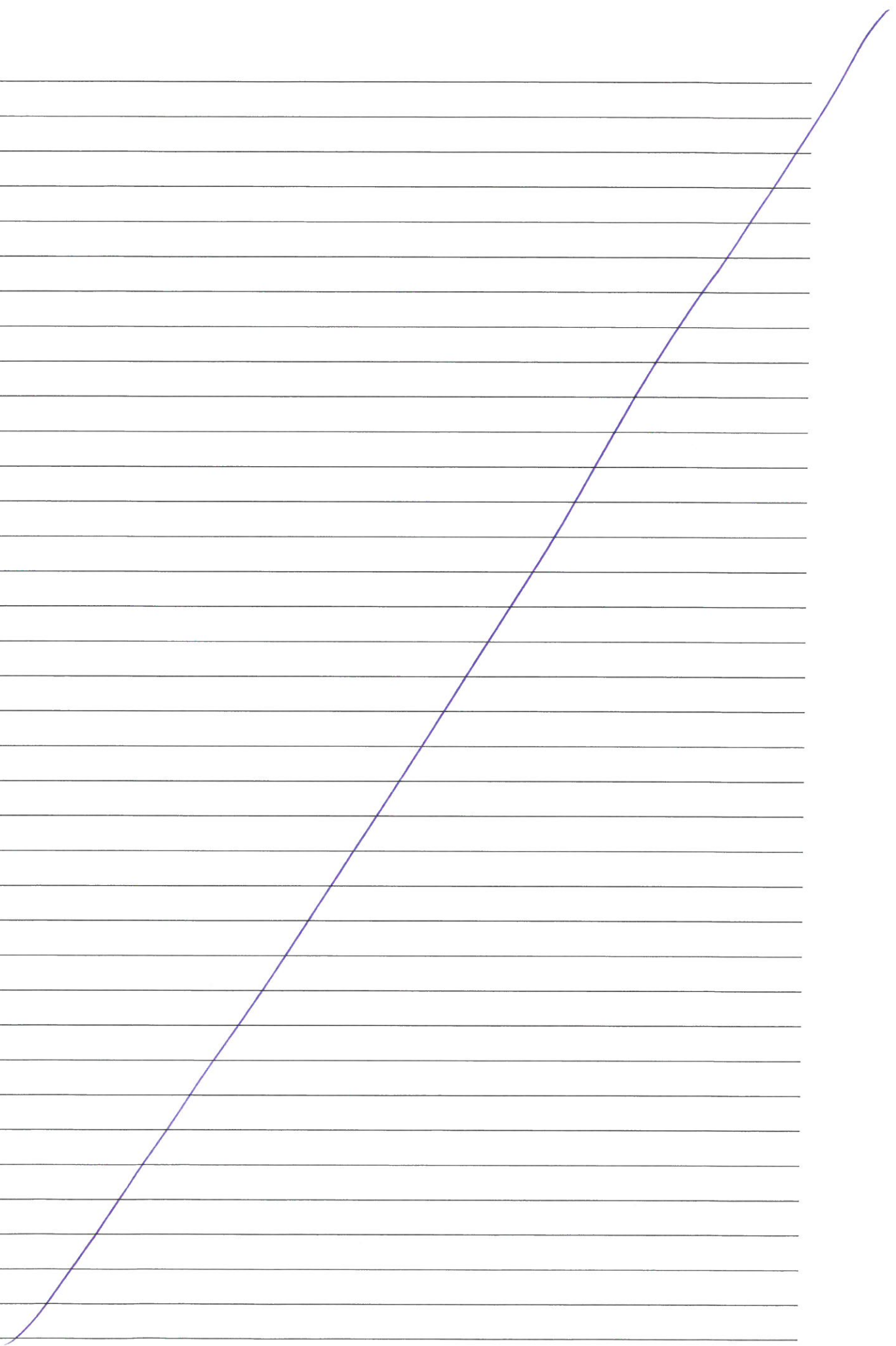




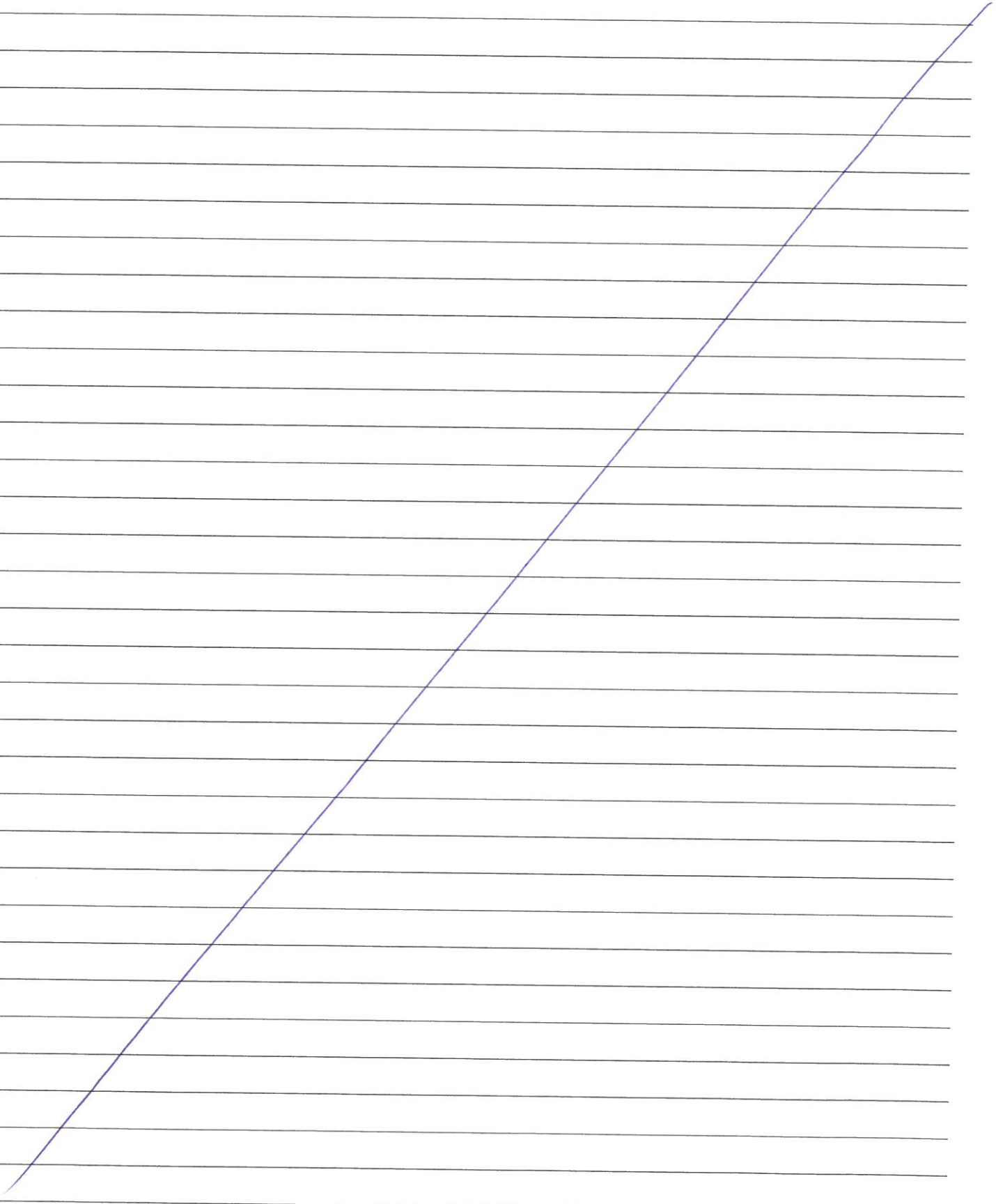
11



SV



Le 4 mai à 18 heures,



21

le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, **MARTIN ENGLISH** déclare clos le registre qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs,

du **10** au **10** 2019,

de heures à heures

et **Heures d'ouverture de la succursale**

de heures à heures.

Les observations ont été consignées au registre par **4** personnes, (pages n° **2** à **2**)

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - lettre en date du **4 mai 2019** de **M. MARTIN ENGLISH** **Dirigeant de la CC SF**
2. - lettre en date du **4 mai 2019** de **M. JULIEN ALEXANDRE** **Flame de La Rochelle**

3. - lettre en date du de M.....

4. - lettre en date du de M.....

5. - lettre en date du de M.....

6. - lettre en date du de M.....

7. - lettre en date du de M.....

Mr Multon Alexandre (Vice-Président)
27 grande rue
52500 FAYL BILLOT

Mr MARTINS François
1 route des vergers
52500 BELMONT

Objet : enquête publique

Fayl Billot,
Le 4 mai 2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après arrêté préfectoral, vous avez été désigné commissaire-enquêteur concernant le projet éolien Sud Vannier.

Ainsi en qualité de Vice-Président à la communauté de communes des communes de Savoier Faire, je tiens à manifester mon avis 'très favorable' au projet éolien Sud Vannier.

La communauté de communes des Savoier Faire est issue d'une fusion de 3 Communauté de Communes ; dont la Communauté de Communes Vannier Amance.

Cette Communauté de Communes Vannier Amance avait défini de manière intercommunale une Zone de Développement Eolien ; en préservant les sites touristiques, ... et autres, à protéger.

Ce site Sud Vannier avait été défini dans la ZDE afin de respecter une logique de territoire.

Ainsi, au-delà du gisement en vent, l'emplacement de ce projet éolien a été choisi et validé par l'ensemble des communes de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Vannier Amance.

De plus, les retombées financières (fiscalité, loyers fonciers, hausse de l'activité économique durant l'exploitation du parc) apporteront à notre territoire (communes, communauté de communes, département, région) un nouveau souffle qui sera non négligeable sur un territoire aussi rural que le nôtre.

Enfin, je rappelle que la France s'est engagée depuis la COP21 au développement des énergies propres. Les projets éoliens sont les plus pertinents pour tenter d'atteindre ces objectifs. De plus, de toutes les 'énergies vertes' l'éolien est bien la plus propre, et la plus performante en comparaison aux autres 'énergies vertes' potentiellement développables.

Vous en remerciant, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Mr Multon Alexandre



Vice-Président de la CCSF

Mairie de La Rochelle
Mr Multon Alexandre
2 rue de la Chapelle
70120 LA ROCHELLE
Tél : 03.84.91.08.13

Mail : mairiedelarochelle@laposte.net
Site web : www.larochelle70.fr

Enquête publique projet éolien
Mr MARTINS François
1 route des vergers
52500 BELMONT

Objet : enquête publique

La Rochelle,
Le 4 mai 2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après arrêté préfectoral, vous avez été désigné commissaire-enquêteur concernant le projet éolien Sud Vannier.

Ainsi en qualité de Maire de la commune de La Rochelle, je tiens à manifester mon avis 'très favorable' au projet éolien Sud Vannier.

La commune de La Rochelle bénéficie d'un projet éolien (permis de construire accordé par arrêté préfectoral le 20/07/2017, début de la construction au 1^{er} trimestre 2020) conçu avec le même développeur éolien que le projet sud-vannier (Opale ENR).
Ainsi, je témoigne des qualités de ce développeur : connaissance du territoire, prise en compte de l'insertion paysagère, dimensionnement des projets en tenant compte de la population, de la faune et de la flore, des études acoustiques, ...

De plus, les retombées financières (fiscalité, loyers fonciers, hausse de l'activité économique durant l'exploitation du parc) apporteront à notre territoire (communes, communauté de communes, département, région) un nouveau souffle qui sera non négligeable sur un territoire aussi rural que le nôtre.

Enfin, je rappelle que la France s'est engagée depuis la COP21 au développement des énergies propres. Les projets éoliens sont les plus pertinents pour tenter d'atteindre ces objectifs. De plus, de toutes les 'énergies vertes' l'éolien est bien la plus propre, et la plus performante en comparaison aux autres 'énergies vertes' potentiellement développables.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Mr Multon Alexandre
Maire de La Rochelle



22
R

8. - Lettre en date du de
M.....

.....

Le commissaire-
enquêteur

